



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET
PREVENTION
PROGRAMME NATIONAL DE SANTE DE L'ADOLESCENT



MANUEL SUR LES SERVICES DE SANTE ADAPTES AUX BESOINS DES ADOLESCENTS ET JEUNES

A l'usage du personnel non soignant des
Etablissements des soins.

Pour plus d'informations, contacter :

La Division de formation du Programme National de Santé de l'Adolescent,
Avenue Bangala, n° 1252 (dans l'enceinte de la Maternité de Kintambo)
Commune de Kintambo,
Kinshasa/RDC.

Version juin 2022

TABLE DES MATIERES.

Acronymes _____	2
Remerciements _____	3
Chap.1 : Comprendre l'adolescence et ses principales transformations _____	1
1.1. Définition des concepts _____	1
1.2. Changements survenant pendant l'adolescence _____	2
1.3. Caractéristiques comportementales des adolescents _____	3
1.4. Principales raisons d'investir dans la santé de l'adolescent _____	5
Chap.2 : Comportements à risque chez les adolescents et jeunes _____	7
2.1 Consommation des substances psychoactives _____	8
2.2 Comportements sexuels à risque _____	10
2.3 Facteurs de risque et de protection _____	11
Chap.3 : Problèmes de santé sexuelle et reproductive _____	13
Chap.4. Droits et besoins des adolescents en matière de santé de la reproduction _____	31
Chap.5. Service de santé adapté aux adolescents et jeunes _____	33
Chap.6. Espace d'informations et communication pour jeunes _____	36
Chap.4. Comment recevoir/accueillir un adolescent ou jeune dans une formation sanitaire _____	38

ACRONYMES.

BERCER	: Bienvenue, Entretien, Renseignement, Choix, Explication, Rendez-vous
CCC	: Communication pour le changement de comportement
CS	: Centre de santé
EDS	: Enquête démographique et sanitaire
ETS	: Etablissement des soins
HGR	: Hôpital général de référence
IEC	: Information, Education, Communication
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
MICS	: Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappes à indicateurs multiples)
NTIC	: Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
PEC	: Prise en charge
PNSA	: Programme National de Santé de l'Adolescent
PTME	: Prévention de la transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PVV	: Personne Vivant avec le VIH
RDC	: République Démocratique du Congo
RECO	: Relais Communautaire
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SR	: Santé de la Reproduction
VBG	: Violence basée sur le genre
VIH	: Virus d'immunodéficience Humaine
VS	: Violence sexuelle

REMERCIEMENT.

Ce manuel de formation sur les services de santé adaptés aux besoins des adolescents et jeunes pour le personnel non soignant des établissements sanitaires, a pu être réalisé par le Ministère de la Santé Publique à travers les experts du Programme National de Santé des Adolescents (PNSA) grâce à l'appui financier de Pathfinder International-RDC à travers le projet « Droit en santé sexuelle et reproductive pour les adolescents et jeunes » DSSR-ADO JEUNES.

Il est conçu pour corriger les attitudes négatives du personnel non soignant vis-à-vis des adolescents et jeunes qui fréquentent leurs formations sanitaires, afin d'améliorer l'accès de ces derniers aux services de santé de qualité.

Nous remercions particulièrement tous les experts qui ont participé à l'élaboration Le présent document a été élaboré par le docteur Didier LUKEME du Programme National de Santé de l'Adolescent et le docteur Franck AKAMBA de Pathfinder International RDC.

Nous remercions particulièrement tous les experts du Programme National de Santé de l'Adolescent qui ont participé à la finalisation de ce dernier. M. Fidèle MBADU, Directeur du Programme National de Santé de l'Adolescent, a fourni un soutien précieux à la réalisation de ce manuel.

Chapitre I :

COMPRENDRE L'ADOLESCENCE ET SES PRINCIPALES TRANSFORMATIONS.

1.1. Définition des concepts

L'adolescence est une période de vie comprise entre l'enfance et l'âge adulte. Elle est une période pendant laquelle l'être humain subit plusieurs transformations dont les changements physiques, psychologiques et socio-culturels.

Elle commence généralement vers 10 ans et s'achève à 19 ans lorsque le corps cesse de croître.

Sont appelés **Adolescents**, toutes les personnes dont l'âge varie entre **10 et 19 ans**. Les adolescents sont répartis en deux tranches ci-après : 10-14 ans (petite adolescence), 15-19 ans (grands adolescents).

Jeunes : les personnes dont l'âge varie entre 20-24 ans.

Jeunes gens : les personnes dont l'âge varie entre 15-24 ans.

L'adolescence est marquée par la **puberté**, la période de croissance des garçons et des filles, période au cours de laquelle leurs corps et leurs sentiments connaissent des transformations, du fait qu'ils arrivent déjà en âge de faire des enfants. C'est la période d'apparition des caractères sexuels spécifiques à chaque sexe.

Il est très important de comprendre qui est réellement un adolescent ou un jeune, les différentes parties de ses organes génitaux et leurs rôles, ainsi que les principaux changements qui surviennent pendant cette période.

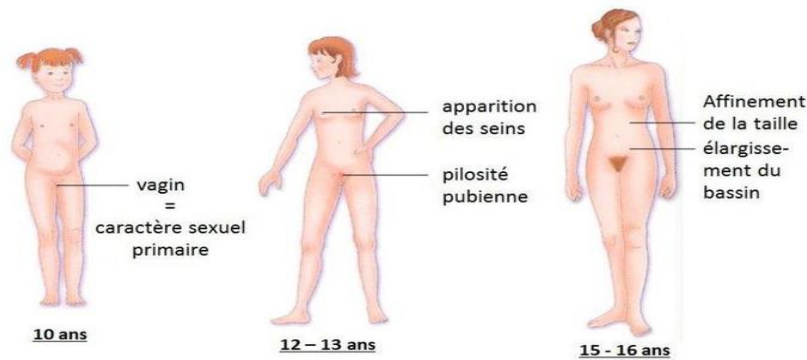
Le présent chapitre traite de deux (2) principaux points, à savoir : (i) l'anatomie et rôles des organes génitaux de l'homme et de la femme, et (ii) les changements importants survenant pendant l'adolescence.

1.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS SURVENANT PENDANT L'ADOLESCENCE.

1.1. Comme dit ci-haut, l'adolescence est une phase de vie entre l'enfance et l'âge adulte. C'est une période de vie pendant laquelle **l'être humain subi diverses transformations sur le plan physique, psychologique et socio-culturel. Les principaux changements sont :**

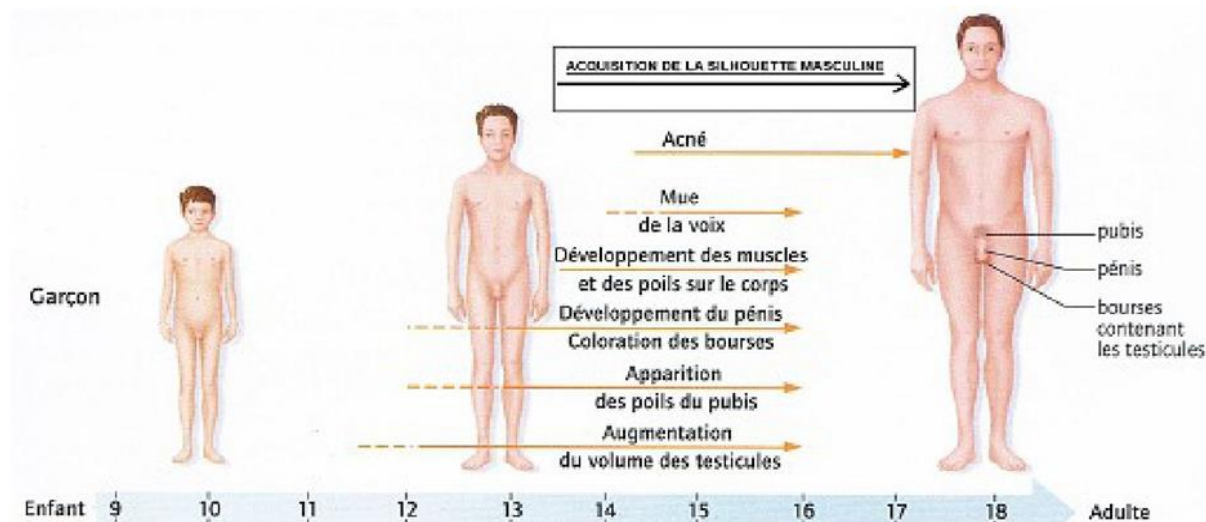
3.1.1. TRANSFORMATIONS PHYSIQUES.

1.2. Chez la fille (la femme)



Les principales transformations sont : le développement des organes génitaux, l'apparition des règles, l'augmentation du volume des seins, l'apparition des poils (pubiens, sous axillaires), l'élargissement du bassin, changement de la voix, etc.

- Chez les garçons (homme).



Les principales transformations chez les garçons sont : le développement des organes génitaux, l'apparition des poils (pubis, sous axillaire, menton/barbe), l'élargissement des épaules, la pollution nocturne, le changement de la voix (rauque), etc.

3.1.2. TRANSFORMATIONS PSYCHOLOGIQUES.

Changements PSYCHOLOGIQUES chez les garçons et les filles

- ♥ L'importance des amis.
- ♥ L'envie de plaire.
- ♥ L'importance de l'apparence physique.
- ♥ L'envie d'avoir son espace à soi.
- ♥ Parfois plus de conflits avec sa famille.
- ♥ Curiosité et gêne face à la sexualité.



- Attirance vers le sexe opposé,
- Perte de relation de dépendance envers les parents et le besoin d'affirmation de soi,
- Recherche d'une nouvelle identité (le nom), et Comportement batailleur,
- S'attarde très souvent dans toute discussion en rapport avec la sexualité.
- Intérêt pour les garçons, la pudeur, la coquetterie (maquillage).
- Intérêt pour les filles, l'affectivité (désir d'attirance), etc.

15
Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal
Québec

3.1.3. TRANSFORMATIONS SOCIO-CULTURELLES.

- La fille comme le garçon recherche de s'identifier à un groupe,
- Ils luttent pour l'émancipation économique, et
- Ils développent l'identité sociale et sexuelle.

3.1.4. CARACTERISTIQUES COMPORTEMENTALES DES ADOLESCENTS.

Pendant l'adolescence, l'individu peut développer certains comportements dont voici les principaux :

- L'insouciance et le manque de discipline: tendance à ne pas prévoir leurs actions ni leurs conséquences;
- L'affirmation de soi: les garçons veulent tester leur virilité et les filles leur fertilité,
- L'affirmation de l'identité : les ados mettent en pratique des principes appris dans la petite enfance et acquièrent des compétences qui feront d'eux des adultes responsables et soucieux d'autrui ;
- L'attitude de défi : ils ont souvent le désir de braver les risques (essayent le tabac, les drogues, l'alcool),
- L'attitude anti sociale : Ex: l'orgueil;
- L'autonomie limitée: les adolescents ne sont pas en position de pouvoir négocier l'emploi des méthodes contraceptives;
- La gêne, le manque de confiance en soi;
- Le sentiment d'invulnérabilité: les ados ne croient pas courir de risques, croient que cela n'arrive qu'aux autres;
- Le rejet de toute autorité : parents, enseignant, etc.

1.3. CONSEILS A DONNER AUX ADOLESCENTS ET JEUNES.

CONSEILS A DONNER AUX GARÇONS :

Un prestataire des soins de santé devra conseiller un garçon de :

- Se laver au moins deux (2) fois par jour avec le savon, s'il n'est pas circoncis, il devra retirer le prépuce et laver soigneusement le gland avec du savon (car le prépuce mal propre est souvent source de plusieurs microbes).
- Changer le sous vêtement chaque jour pour éviter le risque de développement des microbes,
- Après avoir été aux selles, il faut toujours s'essuyer d'avant en arrière (de bourses vers l'anus), non l'inverse ; **risque de ramener les matières fécales de l'anus vers l'appareil génital,**
- Ne pas porter les sous-vêtements trop serrés car cela étouffe les testicules et perturbe la spermatogenèse,
- Ce prestataire devra également prévenir le garçon du caractère normal de la survenue des érections spontanées et du phénomène de pollution nocturne pendant la puberté.

Par conséquent, il devra lui expliquer qu'il est déjà à mesure de rendre une fille mère s'il fait les rapports sexuels non protégés et qu'il peut aussi attraper les infections sexuellement transmissibles. D'où il a intérêt à s'abstenir ou d'utiliser le préservatif s'il ne peut pas se contenir.

CONSEILS A DONNER AUX FILLES :

En temps normal :

- Se laver au moins 2 fois par jour avec le savon de toilette. Toujours commencer par une toilette normale. Au niveau de la région génitale : laver le pubis, l'intérieur de cuisse, les grandes lèvres, petites lèvres, le clitoris, et enfin l'anus.
- Après avoir été à selles, il faut toujours s'essuyer d'avant en arrière (du vagin vers l'anus) pour éviter de ramener les matières fécales de l'anus vers le vagin et l'urètre qui sont tous les voisins très proches.

Pendant les règles :

- La venue des premières règles (ménarche) peut être une surprise pour la jeune fille, mais devra savoir quoi faire pour cela. Une fille est censée surveiller la date des prochaines règles en suivant le calendrier ou en observant les signes annonciateurs des règles.
- Acheter si possible des serviettes hygiéniques et les porter la veille du jour présumé des règles. Si elle n'a pas assez de moyen pour s'acheter les serviettes appropriées, elle peut utiliser les linges propres et qu'elle devra préalablement bien repassés,
- Se laver au moins deux fois par jour (2 à 3 fois par jour) pour éviter de dégager des mauvaises odeurs et à l'occasion changer de serviette selon l'abondance de ses règles.

- Les serviettes hygiéniques modernes et les tampons déjà utilisés doivent être enveloppés dans du papier et mis dans les sachets avant d'être jetés dans une poubelle ou dans les latrines et jamais dans les toilettes modernes.

1.4. Raisons d'investir dans la sante et le développement des adolescents.

Contrairement à ce que les gens pensent que les adolescents et jeunes n'ont pas de problèmes de santé en général et de santé sexuelle et reproductive en particulier, la plupart d'études réalisées sur le plan national et international montrent que ces adolescents et jeunes sont confrontés à tous ces problèmes de santé.

Il est très capital et indispensable que le gouvernement, les personnes qui ont la charge de cette catégorie d'âge puissent investir dans leur santé (santé des adolescents) pour les trois raisons suivantes :

- 1) **Bénéfices sur la santé de chaque adolescent**, en termes de santé actuelle et future, ainsi qu'en termes d'effets sur les différentes générations :
Investir dans la santé et le développement des adolescents permettra aussi de réduire la charge de morbidité et de mortalité après l'adolescence, car les comportements et les pratiques saines adoptées à l'adolescence perdurent généralement toute la vie. Les adolescents d'aujourd'hui sont les parents, les enseignants et les dirigeants de demain. Ce qu'ils apprennent aujourd'hui, ils l'enseigneront demain à leurs propres enfants et à d'autres enfants.

- 2) **Avantages économiques** :
Les adolescents mieux préparés et en bonne santé seront plus productifs lorsqu'ils entreront dans la vie active, Lorsque les adolescents présentent un développement anormal ou meurent prématurément, les investissements réalisés préalablement sont perdus, Investir dans la prévention et dans la promotion au cours de l'adolescence, permet aussi de réaliser des économies sur les dépenses de santé futures.

- 3) **Droits de l'homme** :
Le fait de promouvoir et de protéger la santé des adolescents ne doit pas seulement être perçu comme un investissement, mais aussi comme un droit humain fondamental, La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée par presque tous les gouvernements du monde, déclare que les jeunes disposent d'un droit à la vie, au développement, au (article 24) « *meilleur état de santé possible et aux services médicaux et de rééducation* » (33), La Convention accorde aussi aux jeunes le droit aux soins de santé préventifs et à une protection spécifique pour les personnes vivant dans des conditions particulièrement difficiles ou avec des handicaps.

Chapitre 2.

COMPORTEMENTS A RISQUE CHEZ LES ADOLESCENTS ET JEUNES EN MATIERE DE SANTE DE LA REPRODUCTION.

Introduction.

Les adolescents et jeunes en RDC adoptent très souvent les comportements à risque, dont deux sont abordés dans ce point. Il s'agit de la consommation des substances psychoactives par les adolescents et jeunes, ainsi que les comportements sexuels à risque (rapports sexuels précoces et non protégés et le multi partenaire sexuel).

Le présent chapitre traite des comportements à risques adoptés par les adolescents et jeunes dont la consommation des substances psychoactives et les comportements sexuels à risques, des principaux problèmes de SSR auxquels les adolescents et jeunes sont confrontés, les déterminants des problèmes de santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes.

Sexualité :

Selon l'OMS, la sexualité est un aspect central de la personne humaine tout au long de la vie et comprend le sexe biologique, l'identité et le rôle sexuels, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction.

La sexualité est vécue et exprimée sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Alors que la sexualité peut inclure toutes ces dimensions, ces dernières ne sont pas toujours vécues ou exprimées simultanément.

La sexualité est influencée par des facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels.

Santé sexuelle.

D'après l'OMS, la santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et sociétal relié à la sexualité.

Elle ne saurait être réduite à l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences plaisantes et sécuritaires, sans coercition, discrimination et violence.

Santé de la Reproduction (Génésique) :

Par santé de la reproduction (génésique), on entend le bien-être général tant physique que mental et social, de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non seulement l'absence des maladies ou d'infirmités.

2.1. Consommation des substances psychoactives par les adolescents et jeunes.

1) Définition des concepts

- **Substance psychoactive** est définie comme toute substance qui, lorsqu'elle est ingérée ou administrée, altère les processus mentaux, comme les fonctions cognitives ou l'affect.

L'usage de substances psychoactives peut entraîner un syndrome de dépendance un ensemble de phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques qui se développent à la suite d'une consommation répétée de substances.

L'abus de substances psychoactives se réfère à l'usage nocif ou dangereux de substances psychoactives dont l'alcool et les drogues illicites.

Les substances à effets psychoactifs comme le tabac, l'alcool, la cocaïne, le cannabis etc. agissent directement sur le cerveau en modifiant le comportement, les humeurs, les perceptions et l'activité mentale des utilisateurs.



Toxicomanie est un état de dépendance causé par la consommation abusive des drogues (toute substance ayant un effet sur le système nerveux central) dans le but d'obtenir un effet sur le comportement, la perception et la conscience. Le recours aux drogues s'accompagne toujours d'une dépendance.

On distingue deux types de dépendance, (i) Dépendance psychique : c'est l'incapacité pour un individu de se passer de la drogue ex : un individu qui n'arrive pas à dormir s'il n'a pas pris l'alcool. (ii) Dépendance physique : elle est caractérisée par des signes physiques inhabituels chez un individu en privation de la drogue ex : une personne qui a des contractions des tremblements, des troubles digestifs (diarrhée, vomissement) seulement parce qu'il n'a pas pris sa drogue.

2) Types des drogues :

Drogues faibles

Ce sont des drogues qui n'induisent aucune forme des dépendances.

Ex : le thé, le Café, l'éther, la colle

Drogues moyennes

Ce sont des drogues qui n'induisent qu'une forme de dépendance.

Ex : le tabac, l'alcool, le haschich (chanvre indien, Diamba).

Drogues fortes

Ce sont des drogues qui induisent toutes les deux formes de dépendance

Ex : la cocaïne, l'héroïne,...



3) Effets recherchés par le toxicomane.

De manière générale le toxicomane recherche une satisfaction qui se résume en euphorie. Ainsi en ce qui concerne :

- Le comportement : il va poser des actes tout à fait anormaux ex : se déshabiller facilement en public, se passer totalement du préservatif lors des relations sexuelles
- La perception : le toxicomane aura des positions tout à fait contraires face à un problème posé. Il aura même des visions exceptionnelles qui le feront rire : petite bêtes volantes, belles couleurs qui défilent, des belles fleurs...
- La conscience : le toxicomane la perd totalement. ex : il peut voler pendant que tout le monde le voit.

4) Causes et facteurs favorisant sont multiples dont voici les principaux :

La Curiosité, la recherche de courage, chasser le stress, l'augmentation d'endurance, la prostitution, la recherche du plaisir, euphorie, rêve, la pression des camarades, la pauvreté, les conflits familiaux, la délinquance, etc.

5) Conséquences de l'abus de la drogue.

- | | |
|---|---|
| - Accidents (mort prématurée) ; | - Violences sexuelles ; |
| - Lésions physiques et psychiques ; | - Rapports sexuels précoces |
| - Suicide ou tentative de suicide ; | - Vol, Viol, IST/VIH /SIDA ; |
| - Faible rentabilité scolaire et professionnelle | - Manque de confiance en soi ; |
| - Abandon de la famille, dépersonnalisation ; | - Anxiété, mort prématurée |
| - Délinquance juvénile, Prostitution | - Les diverses maladies (cancer, HTA, TBC) |
| | - Stérilité, manque d'appétit |

6) Prévention de la consommation des substances psychoactives dans le milieu des adolescents et jeunes :

- Informer les adolescents et jeunes sur les méfaits de la drogue,
- Eviter la consommation des drogues et de fréquenter les drogués,
- Fréquenter les centres des jeunes ou espaces d'informations pour jeunes
- Se donner aux études et autres activités saines (sports, cyber café ; etc.) et lutter contre la pauvreté en apprenant un métier.

2.2. Comportements sexuels à risques chez les adolescents et jeunes.

En RDC, un nombre important des jeunes débutent très tôt les rapports sexuels (environ 22% des jeunes de 15-19 ans ont eu les rapports sexuels avant l'âge de 15 ans¹), souvent avec les partenaires multiples et n'ont utilisé pas le préservatif (EDS-RDC-2013-14).

En adoptant ces comportements, les jeunes n'ont toujours pas conscience du risque qu'ils courent dont celui de contracter une infection sexuellement transmissible, une infection à VIH et/ou une grossesse non désirée.

LES RAPPORTS SEXUELS CHEZ LES ADOLESCENTS ET JEUNES.

a) Définition

Dans la majorité de cas, les adolescents et jeunes ont des rapports sexuels précoces. Les **rapports sexuels** sont dits **précoces** quand ils ont eu lieu avant la maturation biologique des organes sexuels (avant l'âge de 20 ans).

b) Facteurs favorisant les rapports sexuels chez les jeunes.

Plusieurs facteurs peuvent être incriminés sont voici les principaux :

La pauvreté, l'influences des amis, les média, la mode, la promiscuité, les mauvaises informations, le désir sexuel, la curiosité de l'autre sexe, les rapports sexuels forcés (viol), le mariage précoces, etc.

c) Facteurs clés ayant une incidence sur l'âge des premiers rapports sexuels :

- Les raisons économiques (pauvreté des familles/parents qui n'arrivent pas à couvrir les besoins de leurs enfants, etc.),
- La curiosité et l'influence des pairs,
- Les mariages précoces qui perdurent dans certaines cultures,
- Les normes sociales changeantes et le contrôle de l'activité sexuelle

¹ EDS-RDC-2013-14

- La vulnérabilité des jeunes face aux rapports sexuels forcés et au viol,
- Les médias et nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) : (séries télévisées, la radio, l'internet, etc.) avec le partage entre eux des films ou photos pornographiques via Watshapp ou autres réseaux sociaux, etc.

d) Types des partenaires sexuels des adolescents et jeunes et lieux :

Dans la plupart de temps, ces adolescents et jeunes ont des rapports sexuels avec leurs copains/copines, les personnes plus âgées qu'eux, les professionnelles de sexe, les enseignants, etc. Ces rapports sexuels ont souvent lieu dans les hôtels/maisons de fortunes, les homes sur les cités universitaires, à domicile à l'absence des parents, les maisons inachevées, les lieux obscures, dans les églises pendant les veillées des prières ou dans à l'occasion de certaines manifestations (fêtes d'anniversaire, kermesses, etc.)², mais également dans les Kuzu³.

Les adolescents et jeunes sont souvent plus vulnérables. Dans la plupart de temps, ils n'ont pas souvent le pouvoir de décider avec qui et quand il faut avoir leurs rapports sexuels et surtout sur l'usage d'un préservatif.

Très souvent les adolescents et jeunes ont des rapports sexuels avec les partenaires multiples (multiples partenaires sexuels) pour diverses raisons et dans la majorité de temps ces rapports sexuels sont non protégés (n'ont pas recourt à un préservatif lors de leurs rapports sexuels : 10%). Les raisons de la faible utilisation du préservatif par les adolescents et jeunes sont nombreuses, dont voici les principales : (i) les rumeurs sur le préservatif (cause des cancers, diminue le plaisir, se déchire souvent, etc.), (ii) le faible accès aux préservatifs, etc.

e) Conséquences des rapports sexuels non protégés :

Dans la majorité de temps, les adolescents et jeunes ont des rapports sexuels non planifiés et utilisent faiblement le préservatif.

Cette attitude les expose à des multiples conséquences et qui constituent les vrais problèmes de santé de la reproduction, dont voici les principales : les grossesses précoces et non désirées avec toutes ses conséquences (avortements provoqués, maternité précoces, le décès, etc.), les infections sexuellement transmissibles et l'infection à VIH.

2.3. Facteurs de risque et de protection ayant une incidence sur le comportement sexuel des adolescents.

Un ensemble des facteurs influence certains aspects du comportement sexuel des adolescents (tels que la première expérience sexuelle, le type et le nombre de partenaires sexuels, et l'utilisation d'une forme de contraception). Ces facteurs

² Didier LUKEME, « Déterminants des Comportements sexuels à risque chez les adolescents et jeunes en milieu scolaire dans la ville de Kinshasa », 2016.

³ Par KUZU on attend toute paillote aménagée et bien couverte dans laquelle les personnes peuvent avoir des rapports sexuels sans être inquiétés et moyennant l'achat d'une bouteille de bière.

comprennent les caractéristiques des adolescents eux-mêmes, celles de leur famille, amis et communauté, ainsi que les rapports que les adolescents entretiennent avec ces différents groupes.

Si certains de ces facteurs protègent le comportement sexuel des adolescents, d'autres constituent un risque.

Facteurs de risque ou de protection pour les adolescents	Légende
Relation positive avec les parents	+
Relation positive avec les enseignants	+
Amis sexuellement actifs	-
Adoption d'autres comportements à risque	-
Vie spirituelle	+
Légende :	
+ Facteurs de protection	
- Facteurs de risque	

Le tableau ci-dessus présente les résultats d'études menées dans le monde entier sur les facteurs à l'origine des rapports sexuels précoces chez les adolescents. Ces données suggèrent que les facteurs de protection et de risque peuvent justifier des différences dans le comportement des adolescents que les caractéristiques telles que l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique et le statut socio-économique ne suffisent pas à expliquer.

Le tableau nous permet de tirer les conclusions suivantes :

- **Famille** : les adolescents ayant une relation positive avec leurs parents ont généralement des rapports sexuels moins précoces.
- **Scolarité** : les adolescents ayant une relation positive avec leurs professeurs ont généralement des rapports sexuels moins précoces.
- **Amitié** : les adolescents qui pensent que leurs amis sont sexuellement actifs ont généralement des rapports sexuels plus précoces.
- **Croyances** : les adolescents avec une vie spirituelle ont généralement des rapports sexuels moins précoces.
- Les **comportements** à risque sont liés : les adolescents qui adoptent d'autres comportements à risque, tels que la consommation d'alcool et de drogues, ont généralement des rapports sexuels plus précoces.

Chapitre 3.

PROBLEMES DE SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS ET JEUNES.

Introduction

En RDC les adolescents et jeunes sont confrontés aux multiples problèmes de SSR dont les principaux sont : les grossesses précoces et non désirées, les avortements provoqués et clandestins chez les adolescentes et jeunes, les infections sexuellement transmissibles chez les adolescents et jeunes, l'infection à VIH chez les adolescents et jeunes, les violences sexuelles et basées sur le genre chez les adolescents et jeunes, les pratiques traditionnelles néfastes.

Les problèmes de santé de la reproduction des adolescents et jeunes sont consécutifs aux différents déterminants qui sont de trois ordres, il s'agit des déterminants biologiques (liés au jeune lui-même), déterminants directs et éloignés.

Les déterminants biologiques : (i) **Age** (les adolescentes n'ont pas le pouvoir, la confiance en elles, ni la capacité, pour refuser des rapports sexuels non désirés ou pour négocier l'utilisation de préservatifs) (ii) **Niveau d'instruction de l'adolescent et connaissance en sexualité**, (iii) **la curiosité** : l'une des principales caractéristiques de l'adolescence, c'est la curiosité, pendant cette période de vie l'adolescent s'il n'est pas bien accompagné peut courir des grands risque en rapport avec la SSR. (iv) **la consommation des substances psychoactives (toxicomanie)**,

Déterminants directs : (i) **Insuffisance d'encadrement d'adolescent**, (ii) **l'Influence des pairs** (amis et collègues), la **Pauvreté** (situation socio-économique précaire), (iii) **Promiscuité**, les **inégalités des sexes** (les adolescentes sont plus vulnérables que les adolescents).

Déterminants éloignés : (i) **Us et coutumes** : Les us et coutumes en vigueur dans certains coins du pays exposent les adolescents et jeunes aux problèmes de santé de la reproduction. (ii) **l'Absence de dialogue parents-enfants sur la sexualité** : les résultats des études ont montré que les enfants qui discutent souvent de la sexualité avec leurs parents sont moins(exposés aux problèmes de santé de la reproduction par rapport à ceux qui ne discutent pas. (iii) **Insuffisance des structures de prise en charge** : Cette insuffisance des structures est l'un des facteurs favorisant les problèmes de santé de la reproduction.

3.1. Grossesses précoces et non désirées.

1. Définition et ampleur :



Les rapports sexuels précoces exposent les adolescent(e)s aux risques considérables de grossesses précoces ou non désirées.

En République Démocratique du Congo (RDC), la mortalité maternelle et la morbidité sont élevées et le taux de mères adolescentes est particulièrement important.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans ont deux fois plus de risques de mourir lors de l'accouchement que celles qui sont dans leur vingtaine ; les filles ayant moins de 15 ans ont cinq fois plus de risques de mourir. Les adolescentes les plus vulnérables sont celles qui vivent dans les zones rurales dans les pays en voie de développement comme la RDC.

Une grossesse précoce est une grossesse contractée pendant l'adolescence, avant la maturité des organes sexuels de la fille (avant 20 ans). En RDC, la prévalence des grossesses précoces chez les adolescentes (15-19 ans) est estimée entre 28%.⁴

2. Facteurs favorisants/causes

Les principaux facteurs favorisant les grossesses précoces et non désirées sont :

- La méconnaissance du fonctionnement des organes génitaux ;
- La méconnaissance et le non accès aux méthodes de contraception, Le manque d'encadrement ;
- L'absence d'éducation sexuelle au niveau familial;
- L'absence ou l'insuffisance de communication entre parents, enfants, adolescent(e)s et jeunes ;
- L'influence des médias et l'influence des pairs (mauvaise compagnie) ;
- La crise d'adolescence ;
- La dépravation des mœurs ;
- Le commerce ambulante pratiqué par les jeunes filles, le viol ;
- La pauvreté ; le faible niveau d'instruction ;
- La séparation des parents.

3. Conséquences:

Lorsqu'une jeune fille de moins de 18 ans est enceinte, elle a plus de risque de mourir pendant l'accouchement que les jeunes femmes qui sont plus âgées. Elle court aussi un

⁴ Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappes à indicateurs multiples), 2010

risque plus fort d'être handicapée, parce que son pelvis n'est souvent pas assez mûr pour que le bébé passe lors de l'accouchement.

Les adolescentes qui ne bénéficient pas de soins par un personnel de santé risquent de développer une fistule obstétricale (qui entraîne une incontinence chronique chez la femme). Enfin, les mères de moins de 18 ans sont plus susceptibles d'avoir des bébés prématurés ou ayant un poids de naissance faible.

- **Sur le plan sanitaire :**

Conséquences affectant la mère: Accouchement difficile (le corps de la jeune fille n'étant pas complètement bien développé car la croissance continue pour une adolescente), risque de fistule vésico-génitale (invalidité pour la vie), Avortement provoqué=mort précoce.

Conséquences affectant l'enfant: Faible poids à la naissance, mortalité périnatale et néonatale accrue, causée par une prématurité, ou faible poids ou encore une infection.

- **Sur le plan socio-économique:**

Stigmatisation de la fille par sa famille biologique et la société, l'insuffisance des moyens financiers rupture scolaire, la perte de l'estime de soi, l'infanticide, l'abandon de l'enfant par sa mère, rejet de la fille par sa famille biologique et la société (deshonneur de la famille), l'augmentation des charges familiales, l'interruption des études, etc.

4. Prévention et conduite à tenir devant un cas de grossesse précoce.

Pourquoi différer la grossesse chez l'adolescente?

1. **Raisons médicales :** L'adolescente n'a pas encore de maturité biologique/physique suffisante pour supporter l'effort imposé par une grossesse, leurs os du bassin ne sont pas bien formés, par conséquent et très souvent, le premier accouchement chez l'adolescente est en général plus risqué que les suivants.
2. **Raisons socio-économiques :** (i) Avoir la chance de terminer ses études et de pouvoir travailler en dehors du foyer, (ii) Avoir une famille moins nombreuse et jouir ainsi d'un meilleur confort.

Moyens de prévention d'une grossesse précoce et non désirée.

1. **Renforcer les compétences des adolescents et jeunes sur la sexualité** (santé sexuelle et reproductive), y compris sur la grossesse précoce et non désirée, à travers les séances de sensibilisation (apprendre aux jeunes le fonctionnement normal de leurs corps, cycle menstruel, etc.).
Il est important d'informer les jeunes sur le risque médical, émotionnel et socio-économique d'une grossesse précoce.
2. Mettre à la disposition des adolescents et jeunes des **méthodes contraceptives modernes**, tout en insistant sur l'abstinence sexuelle (est le moyen le plus sûr de se protéger contre une grossesse précoce), pour ceux qui peuvent. Dans le cas

contraire les adolescents sexuellement actifs devront recourir à un moyen de contraception fiable et peu coûteux.

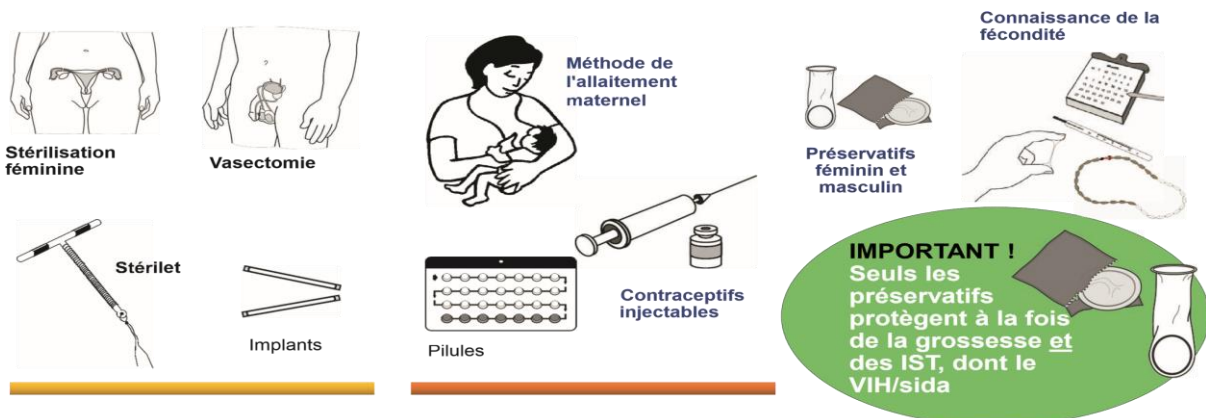
En effet, la « **contraception** » est définie comme l'utilisation des moyens et méthodes pour empêcher la survenue d'une grossesse. Elle est également définie comme étant l'utilisation d'agents, de dispositifs, des méthodes ou de procédures pour diminuer la probabilité de conception ou l'éviter (OMS).

Il existe plusieurs méthodes contraceptives (méthodes contraceptives sont des moyens ou techniques utilisés pour éviter une grossesse).

D'après la classification des méthodes contraceptives, il existe deux grands groupes : les méthodes traditionnelles ou anciennes (le coït interrompu, la pratique magique, l'abstinence périodique) et les méthodes modernes. Les méthodes contraceptives modernes se subdivisent en deux sous-groupes : (i) les méthodes naturelles (méthode d'observation de la glaire cervicale, palpation du col, la méthode de température basale, de calendrier, la MAMA et le collier du cycle) et (ii) les méthodes artificielles qui se scinde également en deux : méthodes hormonales (en comprimés, injectables, etc.) et méthodes non hormonales (préservatifs, spermicides, et méthodes chirurgicales).

Classification des différentes méthodes contraceptives

Méthodes contraceptives		
Méthodes modernes		Traditionnelles
Naturelles	Artificielles	
	Hormonales	Non hormonales
<ul style="list-style-type: none"> • MAO (Glaire cervicale, palpation du col, température basale) • Calendrier • MAMA • MJF (collier du cycle) 	<ul style="list-style-type: none"> • PILULES (POP, COC, PCU) • IMPLANTS (jadelle, implanon NXT, levoplant) • INJECTABLES (DMPASC, DMPA IM, NET EN) • DIU au lévonorgestrel 	<ul style="list-style-type: none"> • Coït interrompu • Pratique magique • Abstinence périodique



3. Si jamais une adolescente contracte une grossesse non désirée, elle devra être orientée vers une structure sanitaire pour une meilleure prise en charge.

3.2. Avortements provoqués chez les adolescentes et jeunes.

1. Définition et ampleur.

L'avortement provoqué a été et demeure un problème de santé publique considérable dans le monde entier.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 25% des grossesses se sont terminées par un avortement provoqué. Environ 25 millions des avortements à risque pratiqués dans le monde chaque année, surtout dans les pays en développement (comme la RDC) et 8 millions d'entre eux ont été pratiqués dans des conditions dangereuses ou très risquées. Trois (3) avortements sur 4 pratiqués en Afrique n'étaient pas sécurisés. Le risque de décéder suite à un avortement non sécurisé est le plus élevé en Afrique.

En RDC, la prévalence des avortements provoqués chez les adolescentes et jeunes estimée à 30% (ELS 1998). D'autres sources indiquent que 16,2 % des adolescentes ont déjà fait un avortement soit une adolescente sur 6.

Par définition, un avortement provoqué est toute interruption volontaire d'une grossesse avant 22ème semaines (selon OMS) et 28ème semaines (avant 6 mois) pour le cas de la RDC.

L'avortement clandestin quant à lui, est une interruption de la grossesse pratiquée par des personnes qui n'ont pas les connaissances ni les compétences nécessaires ou dans les conditions nuisibles à la santé.

Le code pénal de la RDC interdit l'avortement, sans aucune exception. En dépit de l'interdiction légale, il est généralement admis que l'intervention soit pratiquée pour sauver la vie de la femme, bien que ces dernières n'aient que rarement l'occasion d'obtenir des soins d'avortement sécurisé sur ce fondement.

En effet, la RDC est signataire du protocole de Maputo, un traité régional sur les droits des femmes qui enjoint les États de légaliser l'avortement lorsque cela est nécessaire à la protection de la santé physique et mentale de la femme, ainsi qu'en cas de viol, d'inceste et d'anormalité fœtale⁵.

2. Raisons qui poussent une fille à avorter sont :

- Education : crainte d'être renvoyées de l'école ou de suspendre leurs études
- Raisons économiques : les adolescentes disposent moins des ressources financières pour prendre soins d'un enfant,
- Réprobation sociale : La honte pour les adolescentes et leurs familles,

⁵ Union africaine, Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, 2003.

- Absence de relation stable, le refus de l'auteur, laideur de l'auteur,
- Statut social de l'auteur: l'auteur est marié,
- Echec de la contraception :
- Rapports sexuels forcés: Viol, Inceste, etc.

3. Complications des avortements provoqués :

- Conséquences médicales :

A court terme : les lésions (plaie) au niveau de la matrice, hémorragie, perforation de l'utérus ou de l'intestin, tétanos, infection, mort.

A long terme: la stérilité secondaire, les avortements spontanés, les accouchements prématurés,

- **Conséquences psychologiques:** la culpabilité (coupable) liée à l'avortement et à la pratique sexuelle.

- Conséquences socio-économiques :

Etre renvoyée de l'école et rejetée par sa famille, puisque rejetée : recours à la prostitution pour trouver de quoi vivre, la réduction de la chance de réussite de fille dans la vie, la prison car c'est un crime, le traitement des complications d'avortement mobilise des ressources précieuses.

4. Prévention des avortements chez les adolescentes

Prévenir un avortement provoqué et clandestin chez les adolescentes et jeunes filles consiste tout simplement à éviter une grossesse non désirée dans cette tranche d'âges. Pour ce, il faut tout d'abord renforcer les compétences des jeunes sur la sexualité et mettre à leur disposition des moyens de prévention (contraception), à travers des séances de sensibilisation et de l'offre des méthodes de contraception moderne.

Il faudra également encourager les jeunes et adolescents à fréquenter les services des prestations de soin pour avoir les informations en matière de SSR (espace d'information et communication pour jeunes).

Encourager les jeunes à canaliser leurs énergies vers les activités socioculturelles et récréatives sur tout vers les études,

En cas de grossesse conservez la, aller à la consultation prénatale et post natale. Ne pas avorter car les complications sont énormes.

3.3. Infection sexuellement transmissible (IST) chez les adolescents et jeunes.

a. Définition et ampleur.

C'est une infection transmise lors d'un rapport sexuel non protégé avec une personne infectée. Les personnes sexuellement actives de deux sexes sont susceptibles d'être atteints par les IST.

La prévalence des IST parmi les adolescents et jeunes de la RDC est de 11,7% pour les filles et 9,2 % pour les garçons⁶.

b. Infections sexuellement transmissibles les plus courantes :

Infection à chlamydia, Gonorrhée ou gonococcie ou blennorragie ou chaude pisse, VIH/SIDA, Papillomavirus (responsable des verrues génitales), Herpès génital (une souche particulière de ce virus est responsable des ulcérations ou feu sauvage sur les lèvres et autour de la bouche), Hépatite B, Syphilis, Condylome acuminé ou crête de coq et Infections fongiques (candidose etc.)

c. Voies de transmission.

- Par **contact sexuel** (rapports vaginaux, des rapports génito-anaux ou des relations sexuelles bucco-génitales) avec une personne infectée.
- Par **le sang** (partage de seringues, par le biais d'équipements servant à percer la peau ou à faire des tatouages n'ayant pas été correctement désinfectés). C'est le cas du VIH, de l'hépatite B ou de la syphilis.
- Par **l'usage des mêmes objets** de toilette intime avec une personne contaminée.
- De la **mère à son enfant** (avant, pendant ou après la naissance ; cas du VIH lors de l'allaitement maternel).

d. Symptômes et signes les plus courantes des Infections sexuellement transmissibles.

Certaines infections sexuellement transmissibles n'ont pas de signes apparents (VIH, hépatites...). Une personne peut être infectée par plus d'une IST.

- **Les symptômes généraux sont entre autres :** (i) la difficulté d'uriner et l'envie fréquente d'uriner, (ii) les ganglions lymphatiques enflés et douloureux dans l'aîne, (iii) les ampoules et plaies ouvertes (ulcères) sur les parties génitales, douloureuses et/ou non douloureuses, (iv) les nodules sous la peau, (v) le bourgeonnement et la végétation sur les parties génitales, (vi) les éruptions sans démangeaisons sur les membres, (vii) la sensation de démangeaisons ou de picotement dans les parties génitales, et les plaies dans la bouche, etc.

⁶ Résultats de l'étude comportementale des adolescents et jeunes menée par l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Kinshasa, en 2010.

- **Chez l'homme les symptômes sont :** L'écoulement du pénis (liquide vert, jaune, purulent), les éruptions cutanées, les plaies sur le gland, le gonflement du scrotum, etc.
- **Chez la femme les symptômes sont :** Les saignements irréguliers (règles anormales), les douleurs dans le bas ventre et le pelvis, les pertes vaginales anormales (blanche, jaune, verte, mousseuse, purulente, malodorante), l'enflure et/ou démangeaisons du vagin, les rapports sexuels douloureux ou difficiles.
- **Chez le bébé (né de mère infectée) les symptômes sont :** La conjonctivite purulente (ophtalmie gonococcique du nouveau-né qui peut entraîner des cicatrices sur l'œil et une cécité si elle n'est pas traitée à temps) ; la dermatose, les infections de la gorge et de la bouche.

Voici quelques images des manifestations des infections sexuellement transmissibles chez l'homme et chez la femme.

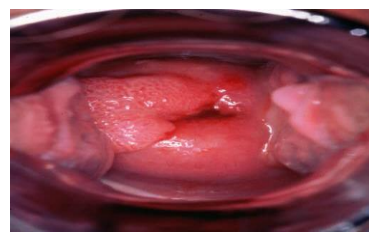
Écoulement Urétral



Écoulement Vaginal



Ulcération génitale



Condylome génital

Papilloma virus

e. Conséquences des Infections sexuellement transmissibles.

Infertilité ou stérilité chez la femme et chez l'homme, Avortements à répétition ou accouchements prématurés, Grossesses extra-utérines (GEU), Infections des enfants pendant la grossesse ou l'accouchement : conjonctivite du nouveau-né qui peut entraîner la cécité, Malformations congénitales, Risque élevé de contagion par le VIH, Douleurs chroniques au bas ventre, Rétrécissement de l'urètre, Détérioration de l'état du bien-être général, Paralyse et folie en cas de syphilis, affection du cœur et des os au stade final, la mort, etc.

f. Prévention et conduite à tenir devant un cas d'infection sexuellement transmissible.

1. La prévention consiste à : (i) l'Abstinence sexuelle complète pour ceux qui peuvent (la seule solution qui soit efficace à 100% : l'abstinence sexuelle), (ii) l'utilisation correctement et systématiquement un préservatif lors de chaque rapport sexuel, (iii) la Bonne fidélité entre partenaires sexuels.
2. En cas d'apparition d'un des signes d'IST, référer la personne vers un centre de santé spécialisé pour une prise en charge correcte avec un traitement souvent simple et moins coûteux.
Pour une prise en charge médicale efficace, se présenter avec son ou ses partenaires sexuels. S'abstenir de tout rapport sexuel ou utiliser un préservatif pendant la période de traitement. Eviter l'auto- médication, Se faire soigner correctement et à temps.

3.4. Infection à VIH chez les adolescents et jeunes.

1. Définition et ampleur.

SIDA signifie: Syndrome d'Immunodéficience Acquis

C'est une maladie infectieuse contagieuse causée par le Virus appelé VIH. Le VIH signifie: Virus de l'Immuno-déficience Humaine, c'est le microbe qui provoque le SIDA.

- Syndrome : Ensemble des symptômes/signes d'une maladie
- Immuno : Lié au système de défense naturel du corps
- Déficience : Inefficacité
- Acquis : La contamination du virus à un moment de la vie.

La prévalence de l'infection à VIH parmi les adolescents et jeunes de la RDC est de 0,7 % pour les garçons⁷.

⁷ Résultats de l'étude comportementale des adolescents et jeunes menée par l'Ecole de Santé Publique de l'université de Kinshasa, en 2010.

2. Voies de transmission du VIH.

L'infection à VIH se transmet par trois (3) voies principales, à savoir :

- **Par contact sexuel** : (Rapports vaginaux, génito-anaux ou bucco-génitales) avec une personne infectée,
- **Par le sang contaminé** : La transfusion d'un sang contaminé par le VIH, usage des objets tranchants souillés (aiguilles, rasoir, brosse à dents, etc.),
- **De la mère à son enfant** pendant la grossesse, accouchement ou l'allaitement.

Le VIH ne se transmet pas :

- Par contact social habituel (non sexuel) EX : serrer les mains, toucher ou prendre dans ses bras, utiliser le même siège des toilettes ou lorsqu'on mange de la nourriture préparée par une personne vivant avec le VIH/SIDA.
- En utilisant les mêmes ustensiles pour se nourrir ou cuisiner, comme les tasses, les assiettes, les plats, ou encore les fourchettes et les cuillères.
- En embrassant, même en embrassant avec la langue. Le VIH a été découvert dans la salive, mais la quantité de VIH y est extrêmement petite. Personne n'a jamais été infecté par le VIH en embrassant.
- Par les moustiques. Le moustique ne peut pas transmettre le VIH lorsqu'il pique une autre personne.

3. Le lien entre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA.

Les Infections Sexuellement Transmissibles (comme la syphilis, l'herpès génital, le chancre mou ou la blennorragie, etc.) sont un facteur favorisant de la transmission du virus et augmentent le risque de contamination du VIH/SIDA de 4 à 7 fois à cause des lésions qu'elles produisent aux niveaux des organes génitaux.

4. Stratégies et moyens de prévention de l'Infection à VIH:

(i) l'Abstinence sexuelle totale, (ii) la Bonne fidélité entre partenaires sexuels (couples), (iii) l'Utilisation correcte et systématique du préservatif (masculin ou féminin), (iv) le dépistage volontaire au VIH, (v) la prévention transmission mère à son enfant (PTME), (vi) le traitement précoce des patients VIH +.

3.5. Pratiques traditionnelles néfastes (PTN).

Introduction

Les pratiques traditionnelles néfastes sont des pratiques d'usage coutumier qui ne valorisent pas l'être humain.

Les pratiques traditionnelles néfastes constituent un vrai problème de santé publique. Elles sont très répandues à travers le monde, en Afrique Subsaharienne, y compris en RDC (dans la plupart des provinces y compris la province de Kinshasa).

L'on estime à près dela prévalence des adolescentes (moins de 18 ans) mariés dans le pays

Par définition les pratiques traditionnelles néfastes sont des formes de violences faites à la jeune fille, culturellement tolérées et influant durablement et parfois irréversiblement sur la santé de la reproduction. Elles engendrent des situations médicales calamiteuses chez la jeune fille.

Il existe plusieurs pratiques traditionnelles néfastes, quatre (4) retiennent notre attention, à savoir : (i) le mariage précoce et forcé, (ii) le sororat (Hériter la sœur de son épouse défunte), (iii) le lévirat (Hériter l'épouse de son frère défunt), ainsi que (iv) les mutilations génitales féminines (MGF).

4.1.1. Mariage précoce.

- Définition et ampleur :

C'est une union contractée au cours de l'adolescence et sans la maturité totale de la jeune fille, c'est-à-dire à moins de 20 ans avant que la fille soit physiquement et psychologiquement prête à assumer les responsabilités du mariage et de la procréation. Les résultats des études disponibles en RDC, montrent qu'environ 37,3%⁸ de femmes de 20-24 ans ont été mariées ou en union à l'âge de 18 ans.

- Facteurs favorisants/causes:

(Les Us et coutumes rétrogrades, l'ignorance de la loi, la pauvreté).

L'inégalité des sexes : Dans les sociétés pratiquant le mariage précoce et forcé, les filles et les femmes ont un statut inférieur à celui de l'homme. Les filles sont mariées jeunes car elles sont considérées comme un poids pour la famille et que leur bien-être n'est pas une priorité.

La pauvreté : Dans les pays en développement, une fille est souvent considérée comme un fardeau. Son mariage permet aux parents d'avoir une bouche en moins à nourrir, de s'enrichir et de créer des alliances stratégiques avec une autre famille.

⁸ Enquêtes Démographiques et de Santé-RDC-2013-14

Certaines pratiques traditionnelles : Dans de nombreux pays, l'honneur d'une famille passe par la virginité féminine. Les parents marient leurs filles bien avant qu'elles ne soient prêtes à avoir des relations sexuelles afin d'éviter qu'elles ne tombent enceinte et ne puissent plus être mariées.

La non application des lois : Même quand le mariage précoce est interdit, beaucoup de familles l'ignorent et/ou enfreignent la loi. Dans certains pays, cette violation est si répandue et normalisée puisque les sanctions sont rares.

Les situations d'urgence : Les situations précaires (conflits, catastrophes naturelles, crises humanitaires) augmentent la pression économique qui pèse sur les foyers, entraînant des familles qui ne l'auraient jamais envisagé à marier leurs filles trop jeunes.

- **Conséquences:**

(Le manque de communication dans le foyer, le divorce, les conflits conjugaux, les naissances trop rapprochées).

Le mariage précoce et forcé présente de **graves conséquences sur la vie d'une fille**, mais aussi **sur sa communauté et son pays** tout entier :

Violence et abus sexuels : Les mariages précoces entraînent souvent violences et abus sexuels de la part du mari, et les relations sexuelles sont souvent forcées.

Risques pour la santé : Il s'agit notamment des risques liés aux grossesses précoces, première cause de mortalité chez les 15 à 19 ans, mais aussi au VIH car, même si une fille a eu la chance de recevoir une éducation sexuelle, elle est rarement en capacité de négocier des relations sexuelles protégées. Les mariages précoces maintiennent les filles dans leur statut inférieur à l'homme et ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté.

Déscolarisation : Une fois mariée, une fille est considérée comme adulte et est prise en charge par son mari. Elle n'a donc plus d'intérêt à aller à l'école. Les tâches domestiques et l'éducation des enfants ne leur en laissent de toute manière pas le temps. Pourtant, l'éducation des filles est le meilleur instrument de lutte contre la pauvreté. Une fille instruite met au monde moins d'enfants et, sensibilisée à l'importance de l'éducation, elle veille à ce que ses enfants aient une éducation de qualité et lutte ainsi à son tour contre le mariage précoce.

Perpétuation du statut inférieur des femmes et de la pauvreté : Les mariages précoces maintiennent les filles dans leur statut inférieur à l'homme et ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté. Il s'agit d'une situation injuste et d'un énorme potentiel perdu pour le développement des communautés et des pays.

- **Prévention :**

- Informer et renforcer les capacités de dire non aux pratiques sexuelles néfastes (càd donner l'aptitude d'auto défense),
- Apprendre aux jeunes à dénoncer tout cas de pratique sexuelle néfaste auprès des parents, autorités locales, politico-administratives et judiciaires ;

- Impliquer les autorités locales dans la lutte contre les pratiques sexuelles néfastes ;
- Les jeunes devront fréquenter les centres des jeunes ou les espaces d'informations et de communication pour s'informer d'avantages.

4.1.2. Mutilations génitales féminines.

Les mutilations génitales féminines sont toutes les pratiques qui consistent à ôter, par des moyens chirurgicaux souvent rudimentaires, tout ou une partie des organes génitaux féminins externes les plus sensibles; pour des raisons culturelles ou non thérapeutiques.

Les MGF sont couramment pratiquées en Afrique de l'Ouest, mais aussi dans certaines régions d'Asie et du moyen Orient. Selon l'OMS, chaque année environ 130 millions des filles et femmes dans le monde, 120 millions pour le seul continent d'Afrique (soit un tiers de la population féminine de l'Afrique et 2 millions des fillettes âgées de 4 à 12 ans sont victimes des PTN.

Types de MGF (4) selon la classification de l'OMS, UNICEF, UNFPA :

- **Type I:** excision du prépuce avec ou sans excision partielle ou totale du clitoris
- **Type II:** excision du clitoris avec excision partielle ou totale des petites lèvres.
- **Type III:** excision partielle ou totale des organes externes et suture rétrécissement de l'ouverture vaginale : infibulation.
- **Type IV: Diverses pratiques non classées:**
Etirement du clitoris ou des petites lèvres; Cautérisation par brûlure du clitoris ou du tissu avoisinant; Incision du vagin; Introduction des substances corrosives dans le canal vaginal dans le but de rétrécir celui-ci: (**feuille, poudre, racines, voir même les ingrédients de cuisine pour élargir le bassin**).

En République Démocratique du Congo, les mutilations génitales féminines de type IV fait le lot des pratiques néfastes dont usent les femmes congolaises.

- **Facteurs favorisant les pratiques traditionnelles néfastes:**

L'effet d'entraînement (imitation), les Us et coutumes, l'influence négative des pairs, l'ignorance des conséquences, L'intérêt égoïste de l'homme, la pauvreté (mariage précoce), la prostitution, la recherche du plaisir (introduction des feuilles et ingrédients), le manque d'information, les rumeurs, etc.

- **Conséquences des pratiques traditionnelles néfastes.**

Les conséquences dépendent du type de la pratique traditionnelle néfaste. Si sororat ou lévirat : souvent les causes de décès ne sont pas connues; il y a risque de transmission des infections dont le VIH/SIDA avec des conséquences désastreuses.

Si mutilations génitales féminines, les conséquences sont énormes et d'ordre physique et médicale: la Brûlure, l'hémorragie, l'infection, la Déchirure pendant l'accouchement,

l'incontinence urinaire, la douleur pendant le rapport sexuel, le Cancer du col de l'utérus, le VIH/SIDA, la mort, la douleur au bas ventre, l'intoxication, etc.

Infections aiguës au niveau de la vulve, Infections urinaires, Infections gynécologiques pouvant entraîner la stérilité; Tétanos, Transmission du VIH et de l'hépatite virale B et Autres maladies transmises par le sang, Les kystes du derme et les chéloïdes; Perte d'appétit sexuel (frigidité); Infections chroniques des organes; Sécheresse vaginale, Dyspareunie (rapports sexuels douloureux)

Les conséquences émotionnelles et relationnelles: l'angoisse, le stress, les conflits internes, le manque de confiance, la diminution du rendement scolaire, etc.

- **Prévention et conduite à tenir devant un cas des pratiques traditionnelles néfastes.**
 - Informer et renforcer les capacités de dire non aux pratiques sexuelles néfastes (càd donner l'aptitude d'auto défense,
 - Apprendre aux jeunes à dénoncer tout cas de pratique sexuelle néfaste auprès des autorités locales, politico administratives et judiciaires.
 - Impliquer les autorités locales dans la lutte contre les pratiques sexuelles néfastes.
 - Les jeunes devront fréquenter les centres des jeunes ou les espaces d'informations pour s'informer d'avantages.
 - Orienter tout adolescent ou jeune victime des PTN vers une formation sanitaire appropriée pour une meilleure prise en charge.

3.6. Violences sexuelles et violences basées sur le genre

a) Définition des concepts.

Violence basée sur le genre (VBG) :

Elle se définit comme tout acte ou omission portant un préjudice en dépit de la volonté d'une personne et qui résulte des distinctions entre homme et femme, adulte et enfant, jeune et vieux.

Elle est une des violations des droits humains qui peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur les personnes qui les subissent, sur leurs familles et les communautés. La VBG touche principalement les femmes, les filles et les enfants.

Il existe plusieurs formes de violences basées sur le genre dont :

1. **Violences physiques** (Agression physique, meurtre, sévices corporels; bastonnade, violence familiale à l'égard des femmes et des filles)
2. **Violences psychologiques et affectives** (Insultes verbales, privation de la liberté, harcèlement sexuel, mauvais traitements psychologiques, isolement etc.),

3. **Violences socio culturelles** (Lévirat/sororat, Mariage précoce et forcé/ répudiation excision/violences domestiques etc.),
4. **Violences économiques** (Privation d'exercice d'activité productive/ Coupure de vivres /Création de situation de dépendance obligatoire)
5. **Violences sexuelles** définie comme : tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte.

b) Principales formes des violences sexuelles.

Les formes de VS sont multiples et peuvent causer des sérieux dommages physiques, psychologiques et/ou sociaux aux SVS.

La loi congolaise N° 06/018 du 20 juillet 2006 reconnaît 16 formes de violences sexuelles.

- **Le viol** : Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise.
- **L'attentat à la pudeur** : Tout acte de caractère sexuel contraire aux mœurs exercé intentionnellement et directement sur une personne sans son consentement, par exemple toucher la poitrine d'une femme ; obliger une personne de se mettre dans le costume d'Adam et Eve devant d'autres ;
- **Le harcèlement sexuel** : Toute avance sexuelle malvenue, généralement répétée et sans réciprocité ; attentions sexuelles non sollicitées ; demande d'accès ou de faveurs sexuelles ; allusion sexuelle ou autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle ; exhibition de documents pornographiques, qui empiètent sur le travail, est présentée comme une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou choquant.
- **L'esclavage sexuel** : Est le fait que les femmes et les fillettes, séquestrées contre leur gré, deviennent la propriété d'une ou de plusieurs personnes à qui elles doivent fournir des services sexuels et, bien souvent, d'autres services domestiques.
- **Le mariage forcé** : Une femme ou une fillette est donnée en mariage par ses parents, ses tuteurs, sans qu'elle ait le droit de refuser ; ou une femme est cédée par son mari, sa famille à une autre personne ; ou, une fois veuve, elle est léguée à une autre personne.
- **L'adultère** : L'adultère est l'union sexuelle consentante d'une personne mariée légalement et dont le mariage n'est pas dissout, avec une personne autre que son conjoint.
- **La mutilation sexuelle**: Ablation partielle ou totale, élongation des organes génitaux féminins ou encore, introduction de substances corrosives, pour des raisons culturelles. L'incitation des mineurs à la débauche est entendue comme un attentat « aux mœurs

en incitant, facilitant ou favorisant pour satisfaire les passions d'autrui, la débauche ou la corruption des personnes de l'un ou l'autre sexe, âgées de moins de 18 ans »).

- **La prostitution forcée** qui consiste à amener « une ou plusieurs personnes à accomplir un acte ou plusieurs actes de nature sexuelle, par la force, par la menace ou la coercition ou encore en profitant de l'incapacité desdites personnes à donner librement leur consentement en vue d'obtenir un avantage pécuniaire ou autre. »
- **La zoophilie forcée** : quiconque aura, par ruse, violences, menaces ou par toute forme de coercition ou artifice, contraint une personne à avoir des relations sexuelles avec un animal ou la personne qui, volontairement, aura eu des rapports sexuels avec un animal.
- **La transmission délibérée des infections sexuellement transmissibles incurables** : quiconque aura délibérément contaminé une personne d'une infection sexuellement transmissible incurable.
- **Le trafic et l'exploitation d'enfants à des fins sexuelles** : tout acte ou toute transaction ayant trait au trafic ou à l'exploitation d'enfants ou de toute personne à des fins sexuelles moyennant une rémunération ou un quelconque avantage.
- **La grossesse forcée** : quiconque aura détenu une ou plusieurs femmes rendues enceintes de force ou par ruse.
- **La stérilisation forcée** : quiconque aura commis sur une personne un acte à le priver de la capacité biologique et organique de reproduction sans qu'un tel acte ait préalablement fait l'objet d'une décision médicale justifiée et d'un libre consentement de la victime.
- **La pornographie mettant en scène des enfants** : quiconque aura fait toute représentation par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles.
- **La prostitution forcée d'enfants** : quiconque aura utilisé un enfant de moins de 18 ans aux fins des activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage.

c) Facteurs favorisant des VBG.

- **Les facteurs individuels** : Perte de sécurité, dépendance, invalidités physiques et mentales, Manque des solutions de substitution pour faire face aux changements de situation socio-économique, Usage-abus d'alcool ou de drogues, traumatisme psychologique et stress lié au conflit, à la fuite et au déplacement, perturbation des rôles au sein de la famille et de la communauté, Ignorance/manque des connaissances des droits individuels prévus par le droit national et international.
- **Normes sociales et culturelles** : Les croyances et pratiques culturelles et traditionnelles discriminatoires, les croyances religieuses.
- **Cadre et pratiques juridiques** : Absence de protection légale des droits des femmes, faible application de la loi portant protection de l'enfant, faible application de la loi contre les violences sexuelles, manque de confiance dans les autorités chargées de

l'application de la loi, application des lois et de pratiques coutumières et traditionnelles imposant la discrimination sexo-spécifique, faible campagne de sensibilisation condamnant et dénonçant VBG

- **Les conflits armés et guerres.**

Durant les conflits armés le nombre de cas de VS augmentent sensiblement. Les auteurs sont des hommes en arme et des civils. Effondrement des structures sociales, exercices du pouvoir politique et du contrôle sur les autres communautés, différences ethniques, discrimination socio-économique.

d) **Conséquences des VBG.**

- **Conséquences physiques :** Les blessures, fracture, l'invalidité, les IST et l'infection à VIH, la perturbation menstruelle, les grossesses à problèmes/non désirées pouvant conduire aux avortements provoqués, les fausses couches, la souffrance fœtale. Les fistules vésico-vaginales, la stérilité, l'incontinence, l'état de choc, l'hémorragie, le décès, etc.
- **Conséquences psychologiques:** Colère, peur, ressentiment, haine de soi, honte, culpabilité, cauchemar, trouble de mémoire, frigidité, apathie, repli sur soi, sentiment d'insécurité, perte de la capacité de jouer un rôle familial et social, dépression, trouble de sommeil et/ou de l'alimentation, maladie mentale, stigmatisation, isolement/rejet de la victime, suicide ou état suicidaire, etc.
- **Conséquences juridique/système judiciaire :** Pression exercée sur des systèmes de police et de justice. L'inadéquation des lois applicables à différentes formes des violences sexuelles et sexistes peut se traduire par l'absence de réparation judiciaire pour la victime/survivante et de sanction pénale pour l'auteur de violences. Faible assistance judiciaire, Interventions judiciaires inappropriées qui ajoutent au traumatisme subi par la victime/survivante, comme le mariage précoce et forcé avec l'auteur de violences. Faible taux de rapports d'incidents en raison d'un manque de confiance dans un système judiciaire marqué par les dysfonctionnements, etc.
- **Conséquences socio-économique :** Stigmatisation, rejet, divorce, pauvreté (due à l'apathie et au coût global des soins). La victime/survivante éprouve un sentiment d'insécurité, de menace, de crainte. Climat de peur et d'insécurité, soit dans l'ensemble de la communauté, soit parmi les femmes seulement. La communauté peut se sentir dépassée ou impuissante pour n'avoir pu prévenir la violence en constituant des groupes de surveillance/sécurité. La communauté recourt à la « justice » de l'autodéfense pour se protéger contre les suspects.

e) **Prévention des violences sexuelles et VBG**

Les pairs éducateurs élèves ont une grande responsabilité, celle de sensibiliser les pairs élèves dans les écoles sur les violences basées sur le genre et particulièrement les violences sexuelles, à travers les techniques de communication (causerie éducative, counseling, visite à domicile, etc.).

Il devra dire à leurs pairs de :

- Eviter les facteurs favorisant les VBG dont les comportements à risque : la toxicomanie, éviter fréquenter les endroits où il pourra être exposé, éviter la promiscuité: phénomène "Salomon", l'habillement provocateur, etc.
- Recourir au dialogue pour résoudre leurs différences non par la violence, et les membres de la communauté devront respecter le point de vue des autres et de régler leurs conflits inter personnels par le dialogue non par la violence.
- Lutter contre la pauvreté en apprenant un métier,
- Apprendre à dire non quand quelqu'un vous pousse à avoir des rapports sexuels forcés,
- Eviter d'abuser de sa position.

Que faire devant un Cas de VBG ?

- Se rendre tout d'abord au centre de santé (cas de VS) pour recevoir les soins appropriés afin de prévenir une grossesse, les IST et l'infection à VIH, recevoir un accompagnement psychologique, constituer un dossier qui peut servir à la poursuite.
- Ensuite se rendre au poste de la police pour dénoncer tout cas de VBG afin de lutter contre l'impunité, protéger la communauté, et réhabiliter les victimes.
- Lutter contre la stigmatisation des VVS et leur acceptation dans la communauté.

Chapitre 4.

DROITS ET BESOINS DES ADOLESCENTS ET JEUNES EN SANTE DE LA REPRODUCTION.

2.1. DEFINITIONS DES CONCEPTS.

- **Le droit :** C'est l'ensemble des prérogatives (privilèges, avantages) dévolues (destinées ; réservées) à un individu (prérogatives des jeunes en matière de la santé sexuelle et de la reproduction).
- **Le devoir :** C'est l'ensemble des obligations ou responsabilités d'une personne vis-à-vis de soi-même ou des autres.
- **Le besoin :** c'est une exigence ou une nécessité pour rétablir l'équilibre ou résoudre un problème.

2.2. TYPES DES DROITS DES ADOLESCENTS ET JEUNES EN MATIERE DE SR :

En matière de santé sexuelle et reproductive, les adolescents et jeunes ont des multiples droits dont voici les principaux :

- **Droit à l'information :** Tous les jeunes, quel que soit leur âge, ont le droit d'être informés sur la santé de la reproduction et tous les problèmes y relatifs. Ils ont également le droit de savoir où et comment se procurer toutes informations complémentaires et services nécessaires souhaités.
- **Droit aux services SSR :**
 - **Droit d'accès :** Tous les jeunes ont le droit de bénéficier des informations et des services indépendamment de leur situation sociale et économique, de leur religion, de leurs convictions politiques, de leur appartenance ethnique, de leur état civil, de leur lieu de résidence ou de toutes autres caractéristiques susceptibles de les rattacher à tel ou tel groupe spécifique.
 - **Droit de choisir :** Les adolescents et jeunes ont le droit de décider librement d'avoir ou non recours aux services de SR et de choisir. Le droit de choisir implique également la faculté pour le jeune de décider d'abandonner une méthode de contraception ou d'en changer.
 - **Droit à la sécurité :** Les adolescents et jeunes qui acceptent d'utiliser les méthodes de PF et les services de prise en charge des IST/ VIH-SIDA ont le droit de se sentir en sécurité et d'être protégés.
 - **Droit à préserver son intimité :** Tout adolescent et jeune est en droit d'attendre que l'entretien au cours duquel il fait part de ses besoins se déroule en privé. Tout examen médical doit se dérouler dans un lieu où l'intimité physique du jeune est respectée.
 - **Droit à la confidentialité :** Les adolescents et jeunes doivent savoir que toute information communiquée par lui ou tous détails des prestations ou du traitement

suivi ne seront en aucun cas divulgués à des tiers sans son consentement.

- **Droit à la dignité** : Les adolescents et jeunes qui utilisent les services de SR ont droit à la dignité, c'est-à-dire qu'ils sont en droit d'attendre qu'on les traite avec courtoisie, considération, attention et respect indifféremment de leur niveau d'éducation, de leur standing social ou de toute autre caractéristique susceptible de donner lieu à certaines formes de discrimination.
- **Droit au confort** : Les adolescents et jeunes venant à la consultation ont le droit d'être reçus dans des conditions confortables.
- **Droit au mariage** : Les adolescents et jeunes ont le droit de se marier mais dans le strict respect de la loi.
- **Droit à la participation et à la prise de décision** : Il est démontré que tout ce que l'on peut faire pour les adolescents et jeunes « sans eux, est contre eux ». En effet, les adolescents et jeunes doivent être associés dans la prise des décisions sur les questions qui les concernent.
- **Droit d'exprimer leur opinion** : les adolescents et jeunes ont le droit d'exprimer leur opinion sur les services qu'ils reçoivent.

2.3. OBSTACLES A LA PROMOTION DES DROITS DES ADOLESCENTS ET JEUNES EN MATIERE DE SR.

Au sein de la communauté :

- Le manque de dialogue entre enfants et parents et enfants entre eux,
- L'ignorance des textes et des instruments juridiques en faveur des enfants,
- Le manque de scolarisation des enfants,
- Le faible niveau d'instruction,
- La dislocation de la famille,
- La pauvreté et les Us et coutumes
- La dépravation des mœurs avec toutes ses conséquences (prostitution, délinquance, loisir malsain des jeunes, etc.).

Au sein d'une formation sanitaire :

- La méconnaissance des droits des adolescents et jeunes par le personnel œuvrant dans la formation sanitaire,
- Le refus du personnel de la formation sanitaire d'appliquer les droits des adolescents en SSR (préjugés et stigmatisations).

2.4. BESOINS DES ADOLESCENTS ET JEUNES EN MATIERE DE SANTE DE LA REPRODUCTION :

Les adolescents et jeunes ont besoins de :

- **Informations fiables et les conseils sur l'adolescence et ses transformations**: (la composition et le fonctionnement des organes de la reproduction),
- **Informations fiables sur la prévention de leurs problèmes de santé sexuelle et reproductive** : les grossesses précoces, avortements provoqués, les IST et

l'infection à VIH, les pratiques traditionnelles néfastes, les violences sexuelles et violences basées sur le genre, etc.

- **Compétences psychosociales :**

L'Organisation Mondiale de la Santé définit une compétence psychosociale comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne ».

C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, avec sa propre culture et son environnement. Il s'agit des capacités d'une personne à créer des relations de qualité, avec soi-même, avec autrui et avec son environnement.

Ces capacités facilitent l'intégration harmonieuse et progressive de l'individu dans son milieu social et doivent les aider à négocier leurs relations avec les autres jeunes, à dire non aux relations sexuelles quand il le faut, à résister aux pressions négatives de pair, à savoir prendre des décisions et se fixer des objectifs, à opérer un choix informé et responsable dans le domaine de santé de la reproduction ;

- **Education sexuelle complète,**

- **Services de santé adaptés à leurs besoins : les services de santé devront être accueillants, disponibles, efficaces et accessibles avec des horaires adaptés, etc. Ces services devront disposer d'un personnel de santé qui les respecte et ne les juge pas, il devra garder l'anonymat et observer la confidentialité,**

- Continuité de soins et des services intégrés conformément aux normes du pays.

2.5. DEVOIRS DU PERSONNEL NON SOIGNANT ENVERS LES ADOLESCENTS DANS LES FORMATIONS SANITAIRES

- Accueillir avec convivialité les adolescents dans la FOSA;
- Respecter les adolescents, ne pas les juger, garder l'anonymat et observer la confidentialité
- Donner aux adolescents toutes les informations possibles sur les services disponibles dans la FOSA;
- Orienter les adolescents vers les services qu'ils sollicitent.

Chapitre 5

SERVICES DE SANTE ADAPTES AUX BESOINS DES ADOLESCENTS ET JEUNES.

3.1. DEFINITION D'UN SERVICE DE SANTE ADAPTES AUX ADOLESCENTS.

Un service de santé est dit adapté aux adolescents et jeunes, quand il fournit une gamme appropriée de prestations aux adolescents et jeunes et comble leurs attentes, il offre un environnement sécurisant, dans un lieu accessible et une ambiance agréable.

Quand il propose des horaires d'ouverture pratiques aux adolescents et garantit le respect de l'anonymat et évite la stigmatisation. En outre ce service devra fournir des informations en matière de SSRAJ et soins médicaux aux adolescents et jeunes.

3.2. SERVICES DE SANTE DONT LES ADOLESCENTS ONT BESOIN.

Les résultats de nombreuses enquêtes indiquent que les adolescents ont des différents besoins en matière de SSRAJ, à savoir :

- Une structure accueillante où ils peuvent aller à tout moment et être pris en charge rapidement,
- Un service disponible dans un lieu accessible et à des horaires pratiques, qui soit gratuit ou du moins abordable,
- Un personnel qui les traite avec respect, sans les juger et
- Une gamme complète de services qui leur éviteraient de revenir ou d'être orientés vers un autre établissement.
- Services qui gardent l'anonymat et la confidentialité,
- Les services doivent aussi être appropriés, efficaces, abordables et acceptables pour toute la communauté.

Les adolescents et jeunes ne veulent pas être obligés de demander l'accord parental pour se rendre dans les services de santé et ceux qui organisent et fournissent les services ne peuvent que se focaliser sur leur souhait,

Pour jouer un rôle crucial dans le développement des adolescents et jeunes, les services de santé doivent :

- Prévenir et traiter les problèmes de santé qui peuvent mettre fin prématurément à leurs vies ou entraîner des troubles chroniques ou un handicap;
- Aider les jeunes qui souhaitent être en bonne santé en surveillant l'évolution de leur état et en répondant à leurs préoccupations;
- Communiquer avec les adolescents dans les moments d'inquiétude ou de crise lorsqu'ils cherchent une solution à leurs problèmes;
- Etablir des liens avec d'autres services tels que les services de conseil qui peuvent aider les adolescents.

3.3. OBSTACLES A L'ACCES DES ADOS ET JEUNES AUX SERVICES DE SANTE.

Lorsque les adolescents et jeunes viennent dans les formations sanitaires, trop peu d'opportunités leur sont offerts pour accéder aux services dont ils ont besoin et de s'exprimer librement à cause des nombreux obstacles.

- **Obstacles liés à l'adolescent:**

La honte de se faire examiner par un prestataire de sexe opposé et l'ignorance de l'existence des services et des conséquences des problèmes de SSR.

- **Obstacles liés aux prestataires de soins:** les prestataires de soins sont souvent peu accueillants, inattentifs, portent un jugement. Ils n'incitent pas parfois les jeunes à dévoiler leurs problèmes; et n'assurent pas toujours la confidentialité et convivialité (le manque de respect, absence de courtoisie).

- **Obstacles physiques et institutionnels:**

Les structures sont quelques fois très éloignées ou inaccessibles, avec des horaires peu pratiques, elles sont peu accueillantes, avec les coûts des services très élevés, etc.

- **Attitudes négatives du personnel non soignant:**

Dans la majorité de temps, le personnel non soignant est peu accueillant, cupide (pourboire), inattentifs, portent un jugement, et ne respecte pas souvent les adolescents et jeunes. On note également l'absence de confidentialité et convivialité (Manque de respect, absence de courtoisie).

3.4. CARACTERISTIQUES D'UN SERVICE ADAPTE AUX ADOLESCENTS.

Un service de santé est dit adapté aux adolescents et jeunes, quand il offre un paquet des services **acceptables, complets, efficaces, performants et accessibles**.

- *Acceptable* : qui répond aux normes
- *Complet* : qui offre une gamme complète des soins de santé ;
- *Efficace* : qui dispose des matériels, d'équipements, d'un personnel et des services de base nécessaires à la fourniture d'une gamme complète des soins ;
- *Performant* : qui donne des résultats;
- *Accessible*: qui peut être à la portée des adolescents (financièrement, géographiquement).

Les services de santé nécessitent un personnel d'appui formé qui soit compréhensif et qui traite chaque adolescent avec courtoisie, considération et respect. Il doit être accueillant, compétent et motivé.

Chapitre 6

ESPACE D'INFORMATION ET COMMUNICATION POUR JEUNES.



DEFINITION

Un « espace d'informations et communication pour jeunes » c'est un endroit ou un horaire aménagé au sein du centre de santé et de l'hôpital général de référence; destiné à recevoir les adolescents et jeunes dans le souci de répondre à leurs besoins en leur donnant des informations correctes et appropriées, leur offrant la possibilité de participer à des activités socioculturelles et réaliser des projets et les amener à développer les compétences requises en matière de santé sexuelle et de la reproduction, selon l'approche conviviale.

MISSIONS DE L'ESPACE.

- Offrir aux adolescents et jeunes, dans une approche conviviale des informations et des conseils en vue des choix responsables et raisonnés dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive y compris le VIH/SIDA et d'autres domaines de la vie dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat.
- Favoriser l'accès et l'orientation des adolescents et jeunes aux services et structures de soins dans le but de prendre en charge leurs problèmes afin de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité pour cette population cible.

PRINCIPAUX ROLES

- Servir de lieu de rencontre des jeunes qui fréquentent le centre de santé,
- Offrir des services non cliniques : services IEC (Promotion des préservatifs, Prévention des grossesses précoces et non désirées, Prévention des mariages précoces, Promotion de la PTME, Prévention des IST/VIH, Prévention de la toxicomanie, Prévention des violences sexuelles, Prévention des avortements provoqués, Promotion de la PF),
- Servir de lieu pour l'organisation et la planification des activités.

FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE D'INFORMATIONS POUR JEUNES.

- Les activités de l'espace d'informations jeune doivent être développées dans les structures sanitaires existantes (CS et HGR),
- Un infirmier du CS formé en Santé des Adolescents et Jeunes est le responsable et il collabore avec une équipe de 4 jeunes (2 filles et 2 garçons) formés dans la paire éducation.
- L'espace d'informations pour jeunes fonctionne avec un horaire spécifique, élaboré d'un commun accord avec les adolescents et jeunes,
- Le matériel de l'espace d'informations pour les jeunes doit être bien géré et le registre de fréquentation des jeunes devra être bien tenu. Enfin les activités qui sont organisées au niveau de l'espace d'informations pour les jeunes doivent être bien coordonnées,
- Toutes les activités programmées et qui se réalisent à l'espace d'informations jeunes doivent être approuvées par le centre de santé.

ORGANISATION DE L'ESPACE D'INFORMATIONS POUR JEUNES.

Chaque espace d'informations jeunes doit disposer de :

- Un plan qui indique les activités IEC à mener dans la communauté et au sein de l'espace d'informations jeunes par mois,
- Des matériels IEC : boîtes à images, Affiches, Dépliants, matériels de projection (LCD) films, matériels de sonorisation, supports audiovisuels éducatifs, appareil photo, jeux (cartes, jeux d'échec, scrabble, Play boy etc.),
- Tables, chaises, armoire, poubelle, Flipchart, marqueurs,
- Outils de gestion : registre de fréquentation, canevas de rapport,
- Un espace d'au moins 6 m de long et 4 m de large soit 24 m² et contenir au moins 20 jeunes au même moment au CS et un espace d'au moins 10m/6m pour le HGR

Chapitre 7:

COMMENT RECEVOIR/ACCUEILLIR UN ADOLESCENT OU JEUNE DANS UN ETABLISSEMENT DES SOINS.

La qualité de la prise en charge des problèmes de santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes est liée à la qualité de la communication établie entre le personnel de l'établissement des soins et l'adolescent ou jeune.

1. DEFINITION DE L'ACCUEIL.

Accueillir un adolescent ou jeune dans un établissement des soins, c'est recevoir l'adolescent ou jeune (dans un établissement des soins) avec respect et convivialité dans le but de le mettre en confiance pour mieux communiquer avec lui, appréhender ses problèmes de santé, de son développement afin de mieux l'orienter.

2. COMMENT ACCUEILLIR UN ADOLESCENT OU JEUNE.

- **Considérations générales :**

Tout personnel œuvrant dans une formation sanitaire est censé apporter son soutien et accueil à l'adolescent ou jeune.

- Ne jamais recevoir les adolescents de la même manière comme les adultes, car ils ont des particularités.
- De préférence l'écouter à un endroit où il n'y a pas assez des personnes qui peuvent suivre le motif de sa visite,
- Pendant l'accueil, il faudrait toujours garder son sourire et adopter un ton doux et rassurant, être respectueux et poli,
- Se montrer disponible (c'est oublier ses humeurs et problèmes personnels et ne pas les faire partager),
- Maîtriser ses réactions : les impressions personnelles/émotions (son avis et point de vue), faire attention à votre attitude, geste, mimique, réaction d'étonnement, de réprobation et de condamnation ;
- Il faut toujours écouter l'adolescent ou jeune (être à l'écoute de ce que l'adolescent ou jeune exprime et surtout de ce qu'il n'exprime pas, le non-dit).
- Laisser parler l'adolescent ou le jeune sans l'interrompre ni le juger,
- Ne jamais divulguer les informations reçues de l'adolescent ou du jeune.

- **Etapes à suivre pendant l'accueil :**

- Saluer l'adolescent ou jeune avec respect, courtoisie et sympathie et lui souhaiter la bienvenue,
- Lui présenter un siège si nécessaire,
- Se présenter sous son nom et fonction et demander à l'adolescent ou jeune de se présenter également,
- Lui demander le motif de sa visite,
- L'orienter/accompagner vers les services dont il a besoin si nécessaire.

3. CONSEILS POUR REUSSIR L'ACCUEIL.

Quand il sera entrain de recevoir un adolescent ou un jeune, le personnel non soignant devra éviter de:

- Porter un jugement sur l'adolescent ou jeune ou lui faire la morale,
- Divulguer les informations reçues de l'adolescent ou du jeune,
- Faire part de ses problèmes personnels,
- Usurper le rôle du prestataire des soins (consulter et poser des questions sur son problème de santé, etc.).

4. ROLES D'UN PERSONNEL NON SOIGNANT.

Un personnel non soignant a pour rôles de :

- Garantir et respecter le caractère confidentiel,
- Encourager l'accès des adolescents et jeunes aux services communautaires (espaces d'informations et communication pour jeunes),
- Orienter l'adolescent ou jeune vers les services compétents,